

des Princes &c. Novemb. 1709. 377

prendre une nouvelle irruption ; Il n'est pas moins de vôtre intérêt que de vôtre gloire, que vous vous y opposiez ; Et ce seroit une grande honte pour vous, si le Comte du Bourg étoit obligé pour la seconde fois, de les faire repentir de leur imprudence. Je ne puis pas m'empêcher de vous dire, que l'armée du Roi se reglera désormais, selon les mesures que vous prendrez pour observer leurs mouvemens. Je souhaite de tout mon cœur, MAGNIFIQUES SEIGNEURS, que vos résolutions me puissent donner occasion d'employer en vôtre faveur auprès de Sa Majesté tous les bons offices dont je suis capable, me référant quant au reste aux Lettres que je vous ay écrites depuis le 20. Août dernier. *A Bade le 7. Septembre 1709.* Etoit signé
LE COMTE DU LUC.

II. Cette plainte fut trouvée si juste, de *Plaintes*
la part du Corps Helvetique, qu'on fit une *des Suisses à*
nombreuse Députation au Comte de Traut- *l'Ambassa-*
mansdorf Ambassadeur de l'Empereur en *deur de*
Suisse, pour lui demander une ample satis- *l'Empereur.*
faction de ce que la Neutralité de leur territoire avoit été violée : Ce Ministre leur répondit en termes vagues, que cela pouvoit s'être fait par ordre des Alliez à l'insçu de Sa M. I. que cependant il en donneroit avis à l'Empereur son Maître, & en alloit écrire au Comte de Mercy : On ne sçait pas si les Suisses se contenteront de si peu de chose ; mais il est certain que si les troupes de France en avoient agi comme celles de l'Empereur ont fait, les Cantons Protestans se seroient élevez à juste titre, contre ce violement de la convention de 1702.